

Le 3 juillet 2017.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 juillet 2017, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères

Monsieur Jean-Luc Lavigne, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Monsieur Pascal Paquette est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 5 juin 2017, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	8 184,03 \$	part chapiteau	600,00
	Internet	908,00	remb. circ.	32,69
	Permis	240,00	remb. bionest	275,77
	Photocopies	15,00	livre centenaire	25,00

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Régie inter incendie des 3 Monts	2 ^e versement	6 320,67 \$
Entrepôt produit bureau	encre	208,10
RC Novation	réparation tour rang 1 sud	405,81
“	fact. + surveillance internet	465,65
Suspension Victo	vérification annuelle + rép.	1 451,63
EnvironeX		181,67
Nancy Delisle	frais dép. mai, juin	160,20
Josée Leblond	frais dép. retour congrès	27,45
Coop. Solidarité	essence transport chapiteau	60,75
René Poisson inc.	cylindre	205,31
Fortin Sécurité Médic	révision trousse urgence	26,66
Rogers		75,33
Comité Récréatif NDH	subvention été	3 000,00
Vivaco	huile, bouchon	6,05
Christiane Leblanc	inc. 2 sem. Vacances	2 263,97
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. juin	100,00
Serrurier Beaudoin	rép. porte entrée principale c.c.	243,46
Receveur Général Canada		973,15
Min. revenu Québec	avril, mai juin	7 671,47
Télébec	usine	95,39
Excavation Grégoire Garneau	grader avant abat-poussière	2 299,50
France Mc Sween	frais dép.	109,80
RC Novation	dépannage usine	51,74
Gesterra	transport juillet	3 473,22
“	matières juin	1 173,37
“	rapport coll. Sélective	287,44
Remb. taxes	trop payé	320,47
Postes Canada	100 timbres	97,73
Sogetel	c.c.	69,89
“	garage	33,30
“	bureau	69,87
“	internet	413,91
Service de garde Horizon	participation 2017	650,00
Hydro Québec	éclairage public	218,84
Petite caisse	plastic nappe	27,55
Fortin Sécurité Médic	trousse terrain jeux	29,99

Groupe Environex		298,94
Johanne Allard	encre couleur	201,16
Postes Canada	circulaires	154,45
Sani-Sécur G.D.	caisse papier toilette	36,51
Coop. Solidarité	tel que résolution 01-05-17	6 065,00
Hydro Québec	entrepôt	43,13
“	garage	217,73
“	usine	743,78
“	c.c.	479,07
“	terrain jeux	78,65
	Total	<u>41 887,76 \$</u>

Salaires des employés : 3 895,52 \$

WSP Canada final zone inondable 2 759,40 \$

Période de questions du public

01-07-17 DEMANDE DE SOUMISSION POUR AVOIR UN PRIX DE GROUPE POUR DES PLANS ET DEVIS D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix à 2 entreprises qualifiées, afin d'avoir un prix de groupe pour réaliser des plans et devis pour le traitement des eaux usées des résidences isolées. Les normes devront respecter le guide du MDDELCC. Nous demandons des soumissions détaillées et bien identifiées par courrier au plus tard le 3 août 2017, 16 heures, à l'adresse du bureau municipal. Elles seront ouvertes à 16h05, et le contrat s'il y a lieu sera donné le 7 août 2017 à l'assemblée ordinaire du conseil municipal débutant à 19h30. Les soumissionnaires devront fournir l'attestation annuelle du droit d'exercice en la matière et respecter les lois présentement en vigueur.

Suite à des travaux de débroussaillage mal exécutés qui ont eu lieu dans la municipalité entre le 12 et le 21 juillet 2017, par Entreprises MMR de Princeville, il y a eu beaucoup de plaintes des résidents. Par conséquent, la municipalité devra entreprendre des mesures afin de corriger le tout.

02-07-17 NON PAIEMENT DE LA FACTURE ENTREPRISES MMR

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas payer la facture pour le débroussaillage à Entreprises MMR de Princeville pour l'instant, à cause du travail considéré mal fait par la municipalité et les citoyens.

03-07-17 ENVOI D'UNE LETTRE DE NON SATISFACTION DES TRAVAUX À ENTREPRISES MMR

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre à Entreprises MMR à l'effet que la municipalité n'est pas satisfaite des travaux exécutés, ils devront revenir pour ramasser les branches dans les fossés, également il y aura des plaintes des citoyens concernés par ce travail.

04-07-17 CIRCULAIRE SUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'on fera l'envoi d'une circulaire expliquant le suivi que

la municipalité entend faire contre l'entrepreneur qui a fait le débroussaillage, Entreprises MMR de Princeville.

05-07-17 POLITIQUE DE L'ARBRE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'en collaboration avec le Comité d'embellissement Héritage, il y aura une politique de l'arbre qui sera faite pour 2018, comprenant diverses actions ou modèles d'entretien quand on veut intervenir sur des arbres de propriétés municipales ou à des particuliers.

06-07-17 SUIVI FIBRE OPTIQUE AVEC LA MRC ARTHABASKA

ATTENDU QUE la couverture Internet est très variable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la MRC a entamé en juin 2016 une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QU'en mars 2017, le Conseil de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10,4 \$ millions à deux programmes, soit *Brancher pour Innover* du gouvernement fédéral et *Québec branché* du gouvernement provincial ;

ATTENDU QUE l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017 ;

ATTENDU QUE des rencontres ont été organisées au mois de juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au Conseil de la MRC ;

ATTENDU QU'avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet, et ce, même sans subvention ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens ;

En conséquence, sur proposition de Mme Johanne Allard, appuyé de M. Jean-Luc Lavigne, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'intérêt de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la MRC d'Arthabaska ;

DE CONFIRMER à la MRC d'Arthabaska la pleine collaboration de la municipalité pour la suite des démarches du projet collectif ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la MRC d'Arthabaska.

07-07-17 ANNULER RÈGLEMENT 386

Attendu l'adoption du règlement 386 le 5 juin 2017, portant sur des travaux de voirie municipale sous le programme AIRRL pour 2017 ;

Attendu que ce règlement n'a pas fait l'objet d'un envoi au Mamot ;

Attendu que ce règlement n'a pas fait l'objet d'un affichage ;

Attendu que le coût des travaux dont il est fait mention dans le règlement 386 a fait l'objet d'une augmentation d'environ 10%, principalement à cause du remplacement de ponceaux non prévus dans la demande initiale ;

Attendu que nous devons refaire une demande au ministère des Transports pour avoir un accord de principe avec ces nouveaux coûts ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le règlement 386.

08-07-17

PRIX RÉVISÉ TRAVAUX AIRRL 2017

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham procède à une demande de révision de l'accord de principe auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, étant donné que l'estimation a été augmentée de plus de 10%, étant maintenant portée à 589 762 \$. L'augmentation représente l'ajout de bordures de ciment dans la partie ayant le pourcentage de pente la plus abrupte et le remplacement de ponceaux non prévus dans la demande initiale mais requis pour la pérennité de la nouvelle chaussée.

Suivi Ham-Nord, répartition des revenus de sablière : on attend leur retour.

09-07-17 Demande d'appui à la FQM – Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET s'est prononcé le 2 mai dernier, lors d'une rencontre réunissant le MTMDET et les DG de l'ADMQ, ADGMQ et ADGMRCQ, sur l'éligibilité des **dépenses de déneigement** dans les dépenses admissibles à l'aide financière à l'entretien et qu'il a été confirmé que dorénavant les frais de déneigement NE SONT PLUS admissibles dans la reddition de compte annuelle du programme PAERRL (Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAERRL vise à aider les municipalités pour l'entretien de leur réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités comme la nôtre ont des situations géographiques particulières (secteur très montagneux dans notre cas) faisant en sorte que le montant annuel alloué aux opérations de déneigement représente une proportion beaucoup plus importante de notre budget « voirie » qu'une municipalité située dans un secteur de plaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du budget se devant d'être alloué aux opérations de déneigement est SI IMPORTANT que le budget annuel alloué aux activités d'entretien estival de voirie se voit très minime;

CONSIDÉRANT QUE le montant reçu annuellement dans le cadre du programme PAERRL nous est nécessaire, sans dire vital afin de pouvoir effectuer un minimum d'entretien de notre réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE si le MTMDET maintient sa position d'exclure les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses admissibles dans le cadre du programme PAERRL, il sera difficile pour notre municipalité et les municipalités ayant des situations géographiques particulières d'atteindre le niveau (%) de dépenses requis avec seulement les dépenses estivales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande à la FQM son appui dans ce dossier afin de remettre les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses **ADMISSIBLES** dans le cadre du programme PAERRL;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la FQM, au MTMDET du Centre-du-Québec, à notre député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger ainsi qu'au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard.

10-07-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SERVICE DE GARDE HORIZON

Attendu une demande d'aide financière du Service de garde Horizon ;
Attendu que cette aide permettrait de poursuivre le travail des responsables ;
Attendu que le service de garde est situé à Ham-Nord mais dessert également la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;
Attendu que l'organisme est présentement déficitaire d'environ 2 500 \$ pour 2 ans ;
Attendu qu'on veut poursuivre et garder le service abordable pour tous ;
Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité verse une aide financière au montant de 650 \$ au Service de garde Horizon.

Suivi de la chargée de projet Geneviève Boutin, pour sa présentation du comité de développement municipal à un colloque à Gaspé, bravo Geneviève pour ta grande implication.

Le bureau municipal sera fermé du 14 au 28 juillet, période de vacances estivales.

Nous avons reçu l'accord de ministère des Transports pour une subvention de 13 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour les travaux sur le rang 1 sud-ouest et le 2^e rang sud. L'inspecteur de voirie s'occupe de la réalisation des travaux.

Rencontre aînés, MRC 5 juillet, pour l'élue municipale responsable du comité, impossible pour cette fois.

Remerciement des Cuisines collectives Bois-Francs, pour avoir facilité la présence de Sylvie Turcotte pour représenter la municipalité.

Campagne "Amène ton monde", sondage promotionnel Victoriaville, on répondra avec les données des gens qui ont répondu à notre sondage des aînés dernièrement.

On écrira une lettre d'appui pour le projet pilote à Ham-Nord, qui concerne à offrir des services ambulatoires de 1^{ère} ligne dans les locaux de la future clinique médicale.

Prix Jeunesse MRC Arthabaska : félicitations à Rose-Anne Comtois, 14 ans, personne choisie pour notre municipalité.

Loi 122 = retombées pour les municipalités, formation à venir.

11-07-17 PROLONGATION DE SIX (6) MOIS, CONSOLIDATION PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX, ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire :

- Soumettre au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (secrétariat) une demande de prolongation de six (6) mois du financement du projet financé dans le cadre de l'appel de projets 2016-2017 réalisé pour la *Consolidation des projets locaux et régionaux* financés dans le cadre des *Alliances pour la solidarité*, tel que décrit dans le protocole d'entente 2016-2017;
- De réaliser le projet dans la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018;
- De s'engager à faire le suivi du projet et de s'assurer de respecter tous les termes du protocole d'entente;
- D'autoriser Christiane Leblanc, occupant le poste de directrice générale, secrétaire trésorière, à signer au nom de la municipalité un protocole d'entente éventuel avec le Secrétariat;

On pose une question sur une l'installation d'une roulotte dans le rang 2 nord, rendez-vous avec l'inspecteur municipal cette semaine.

Sondage aînés : résumé des choses les plus importantes.

Surveillance par caméra dans la municipalité : difficile d'application.

Envoyer une lettre par circulaire concernant la surveillance des enfants par les parents, car s'il y a un bris aux équipements publics de la municipalité, les parents seront responsables et devront acquitter les frais. Ceci s'applique aussi à toute personne ayant causé du vandalisme, sur les propriétés municipales ou privées. Également, il y aura un travailleur de milieu qui visitera la municipalité prochainement pour s'adresser aux jeunes.

Rapport de l'inspection de la dalle de ciment de l'abri à sable : rencontre à venir, proposer 2 dates à Pluritec dans la semaine du 10 juillet.

Il y aura un transfert de fonds du poste Coop au surplus accumulé pour un montant de 1 065 \$, en vertu de la résolution 01-05-17.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h23).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice gén. secrétaire trésorière

